



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_70_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de prestation pour l'animation d'un quizz
Avec la société « Make Event »**

Considérant l'organisation de la soirée du personnel le jeudi 25 juin 2026 sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation d'une animation avec la société « Make Event », demeurant 6B avenue de la falaise 38360 Sassenage, représentée par M. Matthieu GBETTY, pour la prestation du jeudi 25 juin 2026 à Vif, pour un montant total de 1200.00 euros TTC.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

#signature#

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.